

nous verrions surgir de nouvelles usines et nous verrions aussi diminuer le taux du chômage, parce que le gouvernement canadien poserait alors un acte qui rendrait de grands services à la population canadienne en lui permettant de vivre, de se développer, de progresser et de s'épanouir davantage à tous les paliers, de même qu'aux points de vue intellectuel, moral et, je dirais, physique.

Pour ce qui est du point de vue financier, nous pourrions redevenir des Canadiens, nous pourrions redevenir propriétaires de nos industries, de nos domaines, et nous pourrions vivre comme des Canadiens, propriétaires chez nous, et non pas comme des locataires endettés ou comme des locataires mis à la porte, comme on en voit tous les jours.

Hier encore, un journal de Montréal rapportait qu'il y a des familles qui sont jetées sur le trottoir, dans la rue, parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer leur logement et on leur dit: Arrangez-vous comme vous le pouvez!

Alors, ces choses-là ne se produiront plus, ou presque plus, parce que la société aura ce qu'il lui faut pour vivre, pour se développer. Les commissions scolaires, les municipalités, ne mettront plus en vente les propriétés, elles ne saisiront plus les biens des particuliers pour payer les taxes scolaires et municipales. Cela ne se produira plus! Et les municipalités, les commissions scolaires ne seront plus obligés de payer quatre ou cinq fois leurs écoles et leurs travaux municipaux.

La Banque du Canada serait remboursée pour les prêts et les avances d'argent qu'elle aurait consentis, sans intérêt, sur les comptes publics, sur une période de dépréciation ou sur une base de 2 p. 100, 5 p. 100 ou 3 p. 100 par année, jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Et après que les crédits nouveaux, émis par la Banque du Canada, auraient été remboursés, ces crédits ne seraient plus en circulation.

Voilà pour l'argument relatif à l'inflation que tout le monde apporte. Tout le monde essaie de prouver que ce que nous préconisons créerait l'inflation. Au contraire, ce serait la stabilité même. Il n'y aurait même plus d'inflation ni de déflation. Au fait, il y aurait encore moins d'inflation et certainement aucune déflation. Le problème serait réglé.

Ce serait donc à l'avantage de tout le Canada, de tous les citoyens, et le gouvernement, qui veut conserver le pouvoir, le conserverait, parce que nous serions les premiers à l'appuyer, à entrer dans ses rangs, à le louer et à dire qu'il a fait quelque chose pour la nation.

J'ai déjà dit que ce n'était pas le pouvoir que nous recherchions, mais des réformes. Maintenant, en faisant des réformes, vous conserverez le pouvoir. On n'a pas besoin du pouvoir, ce sont des réformes qu'on veut. Mais si vous ne voulez pas apporter les réfor-

mes sociales pressantes dont on a besoin, eh bien, vous aurez toujours l'avantage de nous avoir avec vous, parce que des milliers de citoyens dans le Canada ont juré de faire la lutte à la misère et de vous dénoncer, vous et le système que vous préconisez, si vous n'apportez pas les changements souhaités. Et sur ceci, je vous présente mon amendement.

[Traduction]

M. le président: Le député de Compton-Frontenac propose:

Que l'article 11 d'une loi modifiant la loi sur la Banque du Canada soit modifié par l'addition, à la fin du paragraphe (1) de l'article 20 de la loi principale, édicté par ledit article 11, des mots suivants:

...«et agir comme banquier ou agent financier des gouvernements provinciaux et des municipalités pour les émissions d'obligations à long terme en vue d'assurer le financement d'immeubles et de travaux publics, cela sans intérêt.»

Des voix: La mise aux voix.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, en réponse, je voudrais citer deux brefs extraits du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier. On peut lire la première à la page 635:

Toutefois, le même article de la loi permet à la Banque d'agir, de consentement mutuel, à titre de banquier ou d'agent financier du gouvernement de n'importe quelle province du Canada. Même si l'on n'a jamais eu recours à cette disposition dans la pratique, nous croyons qu'il y aurait lieu de la supprimer, vu que la Banque ne pourrait pas appliquer efficacement une politique monétaire nationale si elle se trouvait sans cesse dans l'obligation de lancer de nouvelles émissions pour le compte des provinces; du moins ne le pourrait-elle pas sans conflits entre ses responsabilités monétaires et ses obligations d'agent envers ses clients provinciaux. Il existe ailleurs des sources satisfaisantes de conseils en matières bancaire et financière; et il n'est que trop facile de concevoir la situation embarrassante qui résulterait du refus par la banque centrale d'approuver un programme financier provincial qu'elle jugerait mauvais.

● (3.50 p.m.)

Le second passage qui s'inspire plus précisément de l'amendement du député figure à la page 79 du rapport. Le voici:

Il a aussi été suggéré que la Banque du Canada finance les besoins des provinces et des municipalités pour leurs investissements en équipement social, soit directement soit par des facilités de réescompte; c'est une proposition qui demanderait des changements majeurs dans la conduite des opérations de cette institution et qui aurait de grandes conséquences sur ses moyens de poursuivre les objectifs nationaux. Bien qu'on doive remettre au chapitre 22 un examen plus complet de cette question, on peut dire ici que des capitaux ne pourraient pas être fournis par la banque centrale à l'échelle qui est en jeu ici sans porter atteinte à la stabilité des prix; et même un financement sur plus modeste échelle assujétirait la banque centrale à des pressions insupportables de la part de onze gouvernements rivaux. Pour cette dernière raison également, nous ne croyons pas nécessaire ni désirable que la banque centrale agisse comme souscripteur ou distributeur pour les émissions de ces gouvernements, surtout si on considère l'étendue des services offerts par des institutions privées.